

Conseil municipal du 8 décembre 2014

Le lundi huit décembre deux mille quatorze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf : Mme Véronique LEMESTRE, absente excusée, Mme Christine LAGARDE, absente excusée représentée par M. Bernard BONNOT ; Mme Martine DROMARD, absente excusée représentée par M. Roland DEMESMAY.

M. Yves FADIER a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de la séance du 3 novembre dernier n'appelle aucune remarque.

BP commune 2014 : transfert de crédits du chap. 022 (dépenses imprévues)

Le Maire expose qu'afin d'honorer les salaires et des factures du mois de décembre 2014 il convient d'une part de transférer 500 € du chap. 022 (dépenses imprévues) dont les crédits passeront de 5 000 € à 4 500 € à l'article 6413 (personnel non titulaire) dont les crédits passeront de 14 500 € à 15 000 € et d'autre part de transférer 3 500 € du chap. 022 (dépenses imprévues) dont les crédits passeront de 4 500 € à 1 000 € à l'article 605 (achat de matériel) dont les crédits passeront de 0 € à 3 500 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

BP commune 2014 : régularisations d'écritures d'ordre

Le Maire expose que les écritures comptables passées au compte 238 doivent être régularisées dans un compte du chap.21 ou du chap.23. De plus le compte 238 n'est pas éligible au FCTVA.

Ainsi conformément à la réglementation comptable il convient de régulariser les écritures d'amortissements 2014 comme suit :

- Ouverture de crédits de 41 223,40 € à l'article 238/041
- Ouverture de crédits de 41 223,40 € à l'article 21534/041

Il précise que ces écritures comptables sont d'ordre budgétaire.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

BP commune 2014 : subvention d'exploitation au BP AEP 2014

Le Maire expose que la vente d'eau 2014 est inférieure aux prévisions budgétaires. Il propose que le budget général subventionne la section d'exploitation du budget AEP à hauteur de 5 000 €.

Cette subvention de 5 000 € sera affectée au compte 747 (subvention d'exploitation) du BP AEP 2014 dont les crédits passeront de 0 € à 5 000 €. Afin d'équilibrer la section d'exploitation il convient d'affecter en dépense 5 000 € à l'article 618 (divers) dont les crédits passeront de 3 000 € à 8 000 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Convention d'emprunt avec la Banque Populaire de Franche-Comté

Le Maire expose qu'un emprunt d'équilibre de 80 000 € était prévu au BP 2014 et qu'il convient de le réaliser.

Après avoir entendu le rapport du Maire, vu la proposition de la Banque Populaire de Franche-Comté, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 13 voix pour et 1 voix contre**, a pris les décisions suivantes,

Article 1 - Pour le financement de son emprunt d'équilibre, la Commune de Boussières décide de contracter auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté un emprunt dans les conditions suivantes :

Montant : **80 000 Euros**

Durée : **24 mois**

Périodicité : **4**

Date de versement : **24/12/2014**

Taux fixe

Taux d'intérêt : **1.40 %**

Périodicité de facturation des intérêts : **annuelle**

Commission de réservation : **0 €** sur le montant de l'ouverture de crédit

Il est convenu que l'emprunteur pourra, à tout moment, rembourser en totalité ou en partie le montant du présent prêt :

- Les échéances périodiques ne comportent que le paiement des intérêts
- La dernière échéance comporte le remboursement du capital plus les intérêts de la dernière période

Article 2 - Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté.

Article 3 - Le conseil municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Populaire de Franche-Comté.

Convention de mise à disposition d'un garage communal

Le Maire expose que l'association « Les Richets » n'a pas de local suffisant pour stocker son matériel notamment celui dédié à ses manifestations. Il propose de mettre à disposition le garage de la cure, d'une surface d'environ 15 m², sis 1 rue de l'Église. Pour ce faire, il convient d'établir une convention de mise à disposition avec l'association « Les Richets » d'une durée de un an renouvelable une fois et ce à titre gracieux.

Le Maire donne lecture de ladite convention.

Lecture du Maire entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**

Petite enfance / Adolescence / Jeunesse

Mme Françoise BERNARD, Adjointe à l'enfance, explique aux conseillers les modalités de fonctionnement des deux structures que sont la micro-crèche (Montferrand-le-Château), le multi-accueil (Grandfontaine) et leurs difficultés pour établir des budgets prévisionnels.

Le contexte économique actuel oblige certaines communes à repenser leur participation à ces structures faute de prévisions budgétaires solides. Néanmoins la commune reste engagée dans ce partenariat par convention jusqu'en 2016.

Mme BERNARD informe qu'elle a validé une dépense de 12 000 euros au lieu des 10 000 euros tacitement prévus, du fait d'un nombre d'enfant de Boussières plus important cette année. Monsieur Roland DEMESMAY, Adjoint aux finances, souligne les répercussions de ces dépenses imprévues.

Une réflexion est à mener pour décider du devenir de cette convention après 2016.

SIVOS de Saint-Vit

Mme Florence MONNIN, conseillère municipale, déléguée au SIVOS de Saint-Vit rend compte de la réunion du comité syndical du novembre 2014 (procès verbal de séance à disposition en mairie). Florence signale en particulier que le prix des repas a subi une augmentation de 3 % sans explication.

Questions diverses

Taux et taxe d'aménagement :

Le Maire précise que lors du conseil du 6 novembre la taxe d'aménagement a été reconduite au taux de 4%.

Gendarmerie

Le Maire rend compte de la réunion avec le commandant de la gendarmerie. Pour Boussières aucun fait notoire n'est à signaler.

Plus généralement, il semble que les statistiques concernant les agressions sont en baisse. En outre, l'extinction de l'éclairage public nocturne a entraîné une diminution du nombre des cambriolages de l'ordre de 20% au niveau national.

L'existence du plan de vigilance (voisins vigilants) a été évoquée.

Travaux en cours

La cure a fait l'objet d'un relevé de la part de l'architecte.

Ralentisseurs

Il est proposé une limitation à 70 km/h à proximité de la déchèterie, la mise en place d'un triangle de signalisation clignotant annonçant la sortie des véhicules de secours à hauteur de la caserne des pompiers et la création d'un plateau ralentisseur à l'entrée de la commune.

Marché de producteurs

Les référents du conseil municipal ont contacté des producteurs, la CAGB et la chambre d'agriculture. Il conviendra de prévoir un espace couvert à proximité de la Maison Des Loups. Une réunion prévue le 12 décembre permettra d'affiner les perspectives.

Autorisation de stationnement (ADS)

La licence de Taxi de M. KOUO va être reprise par la société Myriam TAXI.

Information urbanisme

Monsieur Roland DEMESMAY informe le conseil municipal de la fin de l'instruction des autorisations de droit des sols par la direction des territoires du Doubs le 30 juin 2015.

La CAGB pourrait se substituer à la direction des territoires. Des coûts estimatifs sont envisagés : entre 5 000 et 8 000 euros pour Boussières. Cependant ces études doivent être approfondies.

Conseil municipal des jeunes

Sept conseillers municipaux ont été élus le 6 décembre :

Alexandre	AUFFRET
Maëlys	CHEVIRON
Alice	DECROIX
Charlotte	POUPENEY
Hugo	PRIEST
Lazare	TATU
Matis	TOURE

Félicitation à tous de la part du conseil municipal.

La première réunion du CMJ aura lieu le 12 décembre 2014.

Budget 2015

Le budget 2015 reste à construire, une réunion sur ce sujet est prévue le 19 décembre.

Vœux du maire

Le maire présentera ses vœux à la population et aux représentants de la société civile le lundi 5 janvier 2015 à partir de 19 heures à la Maison des Loups. Un petit Loup sera spécialement édité.

La séance est levée à 22 heures 50.